



Flourens organise un grand achat groupé d'énergie

La commune de Flourens, située au cœur de la Haute-Garonne, lance un achat groupé d'énergie. Flourens souhaite ainsi permettre à ses administrés de gagner du pouvoir d'achat, un engagement fort qui a été pris par l'équipe municipale.

Un gain de pouvoir d'achat

L'union fait la force et c'est pour cette raison que la communauté de commune de Flourens a décidé de réunir ses citoyens dans une opération d'achat groupé pour obtenir des tarifs négociés grâce à un nombre important de participants souhaitant réaliser des économies.

Chaque citoyen peut s'inscrire gratuitement pour manifester son souhait de réduire sa facture d'électricité et de gaz, créant ainsi un regroupement. Ensuite, un appel d'offres est réalisé auprès des fournisseurs d'énergie, valorisant le nombre d'inscrits à l'opération. L'objectif de la mise en concurrence est d'obtenir des "tarifs de gros" : plus il y a d'inscrits et plus les fournisseurs sont prêts à consentir des remises élevées par rapport à leurs tarifs habituels.

Une fois les offres exclusives négociées, elles sont envoyées aux inscrits qui sont libres d'en bénéficier.

Les tarifs réglementés de l'électricité et de gaz sont en constante hausse et les foyers en situation de précarité énergétique sont de plus en plus nombreux, aussi les économies à réaliser peuvent s'avérer importantes sur ce poste de dépense obligatoire et important. En moyenne, plus de 250 euros par an peuvent être économisés sur la facture d'énergie annuelle du foyer grâce à un achat groupé, en sachant que certaines familles ayant d'importantes consommations économisent parfois plus de 500 euros.

Un geste pour la Planète

En s'inscrivant à l'achat groupé organisé par la communauté de commune de Flourens, les habitants vont pouvoir faire des économies et également agir pour l'environnement.

En effet, si le premier objectif de l'opération sera de maximiser les économies, des critères écologiques seront également pris en compte pour la sélection des offres. Ainsi, les offres d'énergie vertes et locales seront privilégiées, permettant de favoriser les productions d'énergie d'origine renouvelable et les circuits courts.

En faisant le choix d'une énergie verte, chaque citoyen de la communauté de commune de Flourens peut agir concrètement pour réduire sa propre empreinte carbone. Combinée dans une action de groupe à l'échelle de la communauté de commune, cette évolution collective d'un choix de contrat d'énergie durable peut permettre de participer à une réduction importante d'émissions de gaz à effet de serre.

La communauté de commune de Flourens souhaite ainsi continuer ses engagements en faveur du développement durable, pour qu'on puisse consommer vert et moins cher.

Comment participer ?

L'inscription au regroupement est gratuite et sans engagement. Elle est ouverte à tous jusqu'au 28 février 2025. L'inscription peut se faire en ligne, sur la page dédiée à l'opération : <https://achetonsgroupe.org/flourens/>.

Une fois les inscriptions closes, l'appel d'offres est réalisé auprès des fournisseurs. L'offre la moins chère et la plus vertueuse est sélectionnée parmi les réponses, puis elle sera communiquée aux inscrits qui pourront alors en bénéficier. Les détails de l'offre et les conditions générales seront indiquées, ainsi qu'une FAQ. Les participants seront libres de souscrire à l'offre négociée ou d'y renoncer.

Pourquoi l'énergie ?

L'énergie est un besoin primaire et son montant augmente de façon significative chaque année. Il s'agit d'un poste de dépense important pour chaque foyer, essentiel pour le fonctionnement du chauffage, de l'eau chaude, de la lumière et des électroménagers. Chaque foyer est équipé d'un abonnement à l'électricité et de gaz et pourra bénéficier d'une offre négociée dans le cadre de l'achat groupé. En ce qui concerne les autres moyens de chauffage (gaz propane, fioul, bois), les besoins seront recensés afin d'étudier la possibilité d'obtenir des offres négociées dans le même cadre.

Chaque foyer a la possibilité de changer d'offre d'énergie et de réaliser des économies de façon très simple. En effet, les contrats d'électricité et de gaz sont sans engagement et permettent de changer d'offre à tout moment et gratuitement. Le changement est très simple puisque c'est le nouveau fournisseur d'énergie qui s'occupe de la démarche et de

la résiliation de l'ancien contrat. Aucun risque n'est à prévoir lors d'un changement de contrat car l'énergie est desservie par les gestionnaires de réseaux publics (Enedis pour l'électricité et GrDF pour le gaz) qui assurent le même service, indépendamment du fournisseur choisi. Aucun changement de compteur ni aucun déplacement de technicien n'est à prévoir.

Enfin, opter pour un contrat vert c'est agir concrètement pour le développement des énergies renouvelables (productions éoliennes, solaires, hydrauliques ou issues de la biomasse), afin d'augmenter leur part dans le mix énergétique et d'atteindre l'objectif généralisé de faire disparaître les productions d'origine fossile.

Un partenaire expert

Pour cette opération d'achat groupé, la communauté de commune de Flourens s'est associée à Achetons Groupé, qui agit en tant que prestataire technique. Spécialiste des mécanismes de l'achat groupé, Achetons Groupé apporte son expertise à chaque étape de l'opération, notamment pour la réalisation de l'appel d'offres, ainsi que l'étude et le choix des offres lauréates.

Achetons Groupé organise des opérations d'achats groupés avec un impact social et écologique clair et a déjà accompagné avec succès plusieurs collectivités, en France et en Occitanie.

Plus d'informations sur l'opération sont disponibles sur la page dédiée à l'opération de la ville : <https://achetonsgroupe.org/flourens/>.